

Dans plusieurs académies, la **FNEC FP-FO** a obtenu que les AESH ne stagnent pas au salaire minimal. En effet, nombreux sont les AESH qui n'ont pas vu leur salaire augmenté après plus de 10 ans d'ancienneté de métier !

A Clermont-Ferrand comme à Poitiers, c'est l'intervention du syndicat et l'action collective qui a permis de gagner.

En plus d'imposer des salaires extrêmement faibles, les autorités académiques ne respectent pas toujours la législation. Savez-vous que la revalorisation du SMIC oblige les rectorats à augmenter votre rémunération ?

Savez-vous que vous avez droit à une indemnité compensatrice de la CSG en raison d'une hausse de la CSG pour tous les agents publics titulaires ou non, au 1^{er} janvier 2018 ? Le paiement a été suspendu dans la plupart des académies à la fin de l'été 2018. Si vous êtes concernés, votre employeur vous doit de l'argent !

La **FNEC FP-FO** lance une enquête afin de regrouper les dossiers pour une intervention collective.

La **FNEC FP FO** invite les AESH à remplir le tableau ci-dessous afin que :

- Nous montions les dossiers des collègues n'ayant rien touché afin d'intervenir au Rectorat.
- Nous puissions vérifier que les collègues ont touché la totalité des sommes dues.

Sans plus tarder, retournez l'enquête ci-dessous complétée
au **SNUDI-FO 02**

NOM et Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Date de signature de mon premier contrat d'AESH : _____

Quotité de travail (entourer la bonne quotité) :

60%. 75%. 100%. autre : _____

Etablissement(s) d'affectation cette année scolaire : _____

Indemnité compensatrice

Indemnité Compensatoire de la hausse de la CSG pour les AESH recrutés avant le 1^{er} janvier 2018		
J'ai touché l'IC CSG en janvier 2018*	oui	non
J'ai signé un avenant pour toucher l'IC CSG	oui	non
J'ai touché à nouveau l'IC CSG sur la paie du mois de 2020*	oui	non
J'ai touché euros au titre de l'indemnité compensatrice en 2020 Cela correspond au montant que j'aurais dû percevoir depuis juillet 2018 oui /non		

- Merci de fournir une copie de votre fiche de paie janvier 2018 et de la fiche de paie 2020 ou 2021 sur laquelle est affichée le versement de l'indemnité compensatrice et de la part due depuis l'été 2018.

Revalorisation SMIC		
J'ai été destinataire d'un arrêté de revalorisation	oui	non
Paye de janvier : j'ai touché la revalorisation	oui	non
L'indice indiqué sur ma fiche de paie est 332	oui	non
Progression de carrière		
J'ai ans d'ancienneté en tant qu'AESH et ans en tant qu'AVS (pour les années d'AVS, merci de préciser le type de contrat :		
Je suis rémunérée à l'indice majoré (voir fiche de paie ou contrat)		

* **Pour vérifier sur la fiche de paie : chercher la ligne 202209 IND. COMPENSATRICE CSG**

